



Digne-les-Bains, le 8 mars 2019

Journée internationale des droits des femmes 8 mars 2019, à Digne-les-Bains

La journée internationale des droits des femmes met à l'honneur les parcours, les combats, les initiatives des femmes, dans l'objectif de faire évoluer les mentalités et de faire que l'égalité entre les femmes et les hommes devienne une réalité. Afin de mettre à l'honneur toutes ces femmes qui agissent au quotidien, tant dans leurs actions professionnelles que personnelles, plusieurs manifestations sont organisées dans le département.

Dans le cadre de ce programme, Olivier JACOB, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, a participé à plusieurs événements coordonnés par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Il a d'abord animé, dans les salons de la préfecture, une **table ronde autour de parcours de bas-alpines** qui s'illustrent par leurs actions dans différents domaines de la vie associative et professionnelle. Parmi les personnalités invitées, Aude GRANGERAY, championne du monde de vol à voile, la lieutenant Nathalie PELERIN, adjointe au chef de centre de secours de Riez, ou Catherine PERES et Laura PIANTONI, cheffes d'entreprise, ont ainsi pu exprimer le sens de leur engagement.

Au cours des échanges, le préfet a notamment rappelé que l'égalité hommes-femmes progresse au sein de la société française, même si la parité reste un objectif dans de nombreux secteurs d'activité. La part des femmes nommées chaque année dans la haute fonction publique augmente ainsi régulièrement, sans pour autant atteindre le quota de 40%, fixé par un décret de 2012. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, deux sous-préfètes, Fabienne ELLUL et Carine ROUSSEL, sont à la tête des arrondissements de Forcalquier et de Barcelonnette.

Il a également souligné que la récente libération de la parole, notamment à travers les réseaux sociaux, s'est traduite par une forte augmentation des plaintes pour les violences sexuelles (109 faits enregistrés en 2018, contre 79 en 2017).

Le Gouvernement est tout particulièrement mobilisé pour combattre ces violences totalement inacceptables et met tout en œuvre pour multiplier les canaux de prise en compte de la parole des victimes. Un portail de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes, est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, via le site service-public.fr. Il concrétise l'engagement pris par le Président de la République

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

en novembre 2017 lors du lancement de la grande cause du quinquennat pour l'égalité femmes – hommes.

La loi promulguée le 3 août 2018 allonge par ailleurs le délai de prescription pour les crimes sexuels commis sur mineurs de 20 à 30 ans, et crée l'infraction d'outrage sexiste, sanctionnée par une amende allant de 90 à 750 euros, afin de lutter contre le harcèlement de rue.

Le préfet a ensuite assisté à la présentation de l'opération et de la charte « Pas de sexisme dans mon entreprise », par Louissette MARET-TIOUCHICHINE, directrice de l'association « Le Cap ».

À la suite de la présentation le 9 mai 2018 par la ministre du Travail et la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes d'un plan d'actions pour en finir avec les écarts de salaires injustifiés et pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, un appel à projets d'un million d'euros a été lancé par la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cet appel à projet contribuera à la mobilisation des acteurs régionaux et nationaux dans la mise en œuvre d'actions concrètes et innovantes contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Une enveloppe de 50 000 € permettra de financer un projet dans chaque région, en métropole et outre-mer.

L'association « Le Cap », spécialisée dans la lutte contre le harcèlement moral et sexuel depuis 2004 en région PACA, a été retenue pour son projet de campagne numérique « pas de sexisme dans mon entreprise » par le Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'opération « pas de sexisme dans mon entreprise », qui se matérialise par la signature d'une charte numérique, s'adresse à toutes les entreprises et associations qui ont des salariés quelle que soit leur taille et sera relayée par les réseaux sociaux.

Cette action vise aussi à proposer gratuitement aux entreprises signataires de la charte des sessions de sensibilisation destinées aux chefs d'entreprise, aux responsables des ressources humaines et aux représentants du personnel autour des thématiques de la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail, du repérage des situations de harcèlement sexuel ou des comportements sexistes au travail.

Le préfet a également visité **l'espace dédié à l'égalité hommes-femmes**, organisé conjointement par le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF 04) et par les associations « Soroptimiste » et « femmes solidaires », autour de stands d'information et de rencontres avec le public, dans les locaux du Cinéma Ciné-toiles de Digne-les-Bains. Des ateliers ludiques ont permis aux visiteurs d'aborder les enjeux de l'égalité hommes-femmes, tels que la mixité des métiers. Tout au long de l'année, les enseignants des établissements scolaires du département travaillent également sur les représentations des élèves, afin de valoriser la mixité des filières de formation.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, 25 % des effectifs des sapeurs-pompiers, dont l'image est encore profondément genrée, sont féminins.